

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE54

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

I. – Au début de l'alinéa 1, après la référence :

« I. – »,

insérer la référence :

« A. – ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 4, substituer à la référence :

« II. – »

la référence :

« B. – ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 5, substituer à la référence :

« III. – »

la

référence :

« II. – ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification de l'article 7.